

**TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES
EXONÉRATION DE CERTAINS IMMEUBLES SITUÉS DANS
UN BASSIN URBAIN À DYNAMISER**
(article 1383 F du code général des impôts)

L'[article 1383 F](#) du CGI prévoit une exonération totale de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant sept ans puis un abattement dégressif pendant les trois années suivantes, en faveur des immeubles situés dans un bassin urbain à dynamiser, et rattachés à une entreprise créée entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2023.

Le BOFiP suivant commente ces dispositions : [BOI-IF-TFB-10-160-70](#)

La présente déclaration doit être adressée au service des impôts territorialement compétent avant le 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle l'exonération prend effet.

1. SITUATION DE LA PROPRIÉTÉ

Réservé à l'administration

Département :

□ □ □ □

Commune :

□ □ □ □

Numéro de voirie :

□ □ □ □ □ □

Rue / lieu-dit :

□ □ □ □ □ □

2. DÉSIGNATION DU REDEVABLE DE LA TAXE FONCIÈRE

Nom et prénom ou dénomination sociale :

□ □ □ □ □ □

Adresse :

Code postal : Commune :

Complément d'adresse (*lieu dit, commune déléguée...*) :

Nature du droit réel exercé :

□ □ □ □

(ex : propriétaire, indivisaire, usufruitier...)

3. OBJET DE LA DÉCLARATION

Veuillez cocher la ou les cases correspondant à l'objet de la présente déclaration

Changement d'activité ☐

Changement de propriétaire occupant ☐

Création d'établissement ou d'entreprise ☐

Changement d'exploitant ☐

Extension de locaux ☐

Date de réalisation du changement :

Activité exercée :

Lorsque l'immeuble remplit les conditions pour bénéficier de l'une des exonérations prévues aux articles 1383 A, 1383 C ter, 1383 D, 1383 H, 1383 I et 1383 F du CGI, vous devez opter pour l'un ou l'autre de ces régimes. Cette option est irrévocable. Elle peut s'exercer distinctement pour chaque immeuble mais vaut pour l'ensemble des collectivités de son implantation. L'exonération au titre des bassins urbains à dynamiser vous sera accordée si vous cochez la case ci-dessous.

☐ **J'opte pour l'exonération prévue à l'article 1383 F du CGI**

4. ENSEMBLE DES BIENS CONCERNÉS

► 4.A. Immeuble n° 1

Commune Section n° de plan Bâtiment Entrée Niveau
et/ou Numéro invariant (si connu)

► 4.B. Immeuble n° 2 (si concerné)

Commune Section n° de plan Bâtiment Entrée Niveau
et/ou Numéro invariant (si connu)

Si plus de deux immeubles sont concernés, merci d'en préciser les éléments d'identification attendus aux points 4.A. et 4.B. sur papier libre joint en annexe à la présente déclaration.

5. DATE ET SIGNATURE

En signant la présente déclaration, j'atteste remplir l'ensemble des conditions pour bénéficier de l'exonération prévue à l'article 1383 F du CGI.

► **Datez et signez** : Les indications consignées sur la présente déclaration sont certifiées exactes par le soussigné.

Désignation du mandataire ⁽¹⁾ :

Votre n° de téléphone :

Votre adresse électronique :

À, le / /

Signature ⁽¹⁾ :

⁽¹⁾ Lorsque la déclaration est souscrite par une **personne mandatée** par le propriétaire, le signataire mentionne ci-dessus ses nom, qualité et adresse.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la DGFIP.

La loi Essoc de 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Les contribuables de bonne foi peuvent corriger leurs erreurs sans pénalité. Pour en savoir plus : « impots.gouv.fr / rubrique droit à l'erreur ».

**TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES
EXONÉRATION DE CERTAINS IMMEUBLES SITUÉS DANS
UN BASSIN URBAIN À DYNAMISER**
(article 1383 F du code général des impôts)

Ce volet conditionne la prise en compte de l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les immeubles situés dans un bassin urbain à dynamiser.

Cette partie du formulaire nécessite d'être renseignée seulement dans l'hypothèse d'un propriétaire non-occupant. Elle **doit par conséquent être renvoyée au propriétaire**.

Pour davantage d'informations concernant ce dispositif d'exonération :

Code général des impôts : [article 1383 F](#)

BOFiP : [BOI-IF-TFB-10-160-70](#)

6. VOLET RÉSERVÉ À L'OCCUPANT EN CAS DE PROPRIÉTAIRE NON-OCCUPANT

Nom et prénom ou dénomination sociale (en majuscules) :

Numéro SIREN :

Adresse :

Code postal : Commune :

Complément d'adresse (*lieu dit, commune déléguée...*) :

Date de début d'activité : : / /

Commune d'exercice :

Activité exercée:

En signant la présente déclaration, j'atteste remplir l'ensemble des conditions pour bénéficier de l'exonération prévue aux articles 1383 F et 1463 A du CGI.

Datez et signez : Les indications consignées sur la présente déclaration sont certifiées exactes par le soussigné

Désignation du mandataire⁽¹⁾ :

Votre numéro de téléphone :

Votre adresse électronique :

À , le / /

Signature ⁽¹⁾ :

⁽¹⁾ Lorsque la déclaration est souscrite par une **personne mandatée** par le propriétaire, le signataire mentionne ci-dessus ses nom, qualité et adresse.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la DGFIP.

La loi Essoc de 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Les contribuables de bonne foi peuvent corriger leurs erreurs sans pénalité. Pour en savoir plus : « [impots.gouv.fr / rubrique droit à l'erreur](#) ».